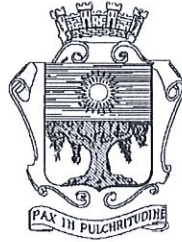


**AR Prefecture**

006-210600110-20230726-230724-AR  
Reçu le 26/07/2023



**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

**ARRETE PORTANT SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCE JEUDIS BLEUS  
ET SERVICES SPORTS**

N° : **23 07 24**

DATE D’AFFICHAGE : **26 JUL. 2023**

Monsieur le Maire de la Commune de Beaulieu-sur-Mer,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avance des organismes publics,

Vu l'arrêté n° 060311 du 16 mars 2006 créant une régie d'avance pour le paiement des dépenses de la régie jeudis bleus et services sports,

Vu l'arrêté n°190126 du 25 janvier 2019 portant nomination d'un régisseur et des mandataires suppléants de la régie d'avances,

Vu l'avis du Comptable Public en date du 18 juillet 2023,

Considérant que la régie d'avances « jeudis bleus et service sport » n'est plus utilisée au sein de la mairie de Beaulieu-sur-Mer,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> – La régie d'avance « jeudis bleus et service sport » auprès du service de la jeunesse et des sports de la mairie de Beaulieu-sur-Mer est supprimée.

Article 2 - Il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires suppléants nommés par l'arrêté du 25 janvier 2019.

Article 3 – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Article 4 – Monsieur le Maire, le Comptable public du Service Gestion Comptable de Cagnes-sur-Mer et le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Beaulieu-sur-Mer, le **26 JUL. 2023**

Le Maire,  
Roger ROUX

